

**ANNEXE 13: FORMULAIRE D'ACCEPTATION POUR LA MISE EN LIGNE SUR INTERNET DE LA PROPAGANDE ELECTORALE DES BINOMES DE CANDIDATS (à remettre lors du dépôt de candidature)**

Je soussigné (e), Madame - Monsieur <sup>1</sup>

NOM : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : ...../...../..... Commune de naissance : .....

Département, collectivité ultramarine ou pays de naissance : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

Adresse électronique : .....

NOM DE LA LISTE REPRESENTEE : .....

*(toutes les mentions sont obligatoires)*

Reconnais avoir été informé(e) de la mise en place d'un dispositif de mise en ligne de la propagande électorale sur un site Internet dédié du ministère de l'intérieur et que cette mise en ligne est réalisée en plus des opérations prévues de distribution par courrier postal de la propagande électorale par la commission de propagande.

Dans ce cadre :

j'accepte la mise en ligne de la circulaire du binôme que je représente. A ce titre, je m'engage à fournir à la préfecture une version numérique de la circulaire identique à celle validée par la commission de propagande.

J'ai été informé (e) que :

- cette mise en ligne sera effectuée sous réserve de la conformité des documents fournis aux documents papiers validés par la commission de propagande
- cette mise en ligne nécessite que je fournisse à cet effet à la préfecture au plus tard le lundi 31 mai 2021 à 18h :

\_\_\_\_\_

1 Rayer la mention inutile.

- deux exemplaires imprimés de la circulaire ;
  - une version numérisée, accessible, de la circulaire;
  - et / ou une version numérisée de la circulaire au format FALC.
- la circulaire numérisée qui sera transmise devra obligatoirement avoir un poids inférieur à 2 Mo, un format A4 (2 pages), une extension de type PDF, et que toute circulaire qui ne répondra pas à ces critères sera bloquée par le télé-service et ne pourra pas être transmise par le binôme de candidats pour sa mise en ligne.

je refuse la mise en ligne de la circulaire de la liste que je représente.

Fait à

Le

Signature

